



Ostau Occitan - IEO33
171 avenue de la Paillère
33600 PESSAC
05 56 36 30 27
ieo33@ieo-oc.org
www.ostau-occitan.org

Pessac, le 20 mars 2013

Objet : Loi d'orientation et de refondation de l'école.

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Nous avons suivi les débats ces jours derniers à l'Assemblée Nationale, où le texte a été discuté, après l'avoir été en commission des affaires culturelles. Dans un cas comme dans l'autre, des députés de notre département ont su faire valoir des arguments en faveur d'une prise en compte des langues régionales par le texte (*cf www.ostau-occitan.org*) qui au départ ne leur faisait aucune place. D'où un certain nombre d'amendements qui, après adoption par la commission, ont été versés à la discussion générale. Si l'on se réfère aux textes des lois d'orientation des décennies précédentes, on note que c'est même la première fois que la question des langues régionales est explicitement traitée, sans aboutir pour autant à un texte qui réponde à nos attentes.

Le ministre de l'éducation nationale Vincent Peillon avait d'abord salué ce travail, et les avancées qu'il proposait, au cours du débat en séance plénière.

Il n'en demeure pas moins qu'à l'heure actuelle, il faut bien constater qu'une bonne partie de ces avancées ont disparu du texte définitif.

Certes, les langues régionales sont évoquées une fois de façon positive, dans la seule annexe, et nous ne méconnaissons pas l'importance de l'engagement pris publiquement en séance par le ministre de favoriser la signature de conventions Etat-Région dans les régions où il n'en existe pas encore. Nous ne manquerons donc pas de suivre avec attention la façon dont cet engagement sera concrètement mis en œuvre dans les mois qui viennent.

Mais la rédaction retenue par l'*article 27 bis* contredit de fait les références positives insérées dans l'annexe, et constitue par ailleurs une régression non seulement par rapport à ce qui avait été adopté par la commission, mais même par rapport au statut actuel des langues régionales, aux textes réglementaires en vigueur et à certaines modalités d'enseignement pratiquées régulièrement par de nombreux enseignants conformément aux programmes officiels.

Il y a là une anomalie et une régression, que vous pourriez nous semble-t-il corriger en deuxième lecture au Sénat.

Anomalie: la France ne reconnaît pas sa propre diversité culturelle, alors qu'elle a ratifié en 2006 la Charte de la diversité culturelle de l'Unesco.



Ostau Occitan - IEO33
171 avenue de la Paillère
33600 PESSAC

05 56 36 30 27
ieo33@ieo-oc.org
www.ostau-occitan.org

Régression : les restrictions accompagnant la mention des langues régionales dans l'*article 27 bis* marquent quasiment un retour à la loi Deixonne, que Jack Lang, ministre de l'éducation en 2001, avait pris soin de faire abroger pour que personne ne pût soulever de contradiction légale en matière d'enseignement bilingue.

L'I.E.O. a eu souvent l'occasion de rappeler qu'aux termes de la Constitution, les langues régionales constituaient un patrimoine national qui devait donc être pris en compte au niveau national, et pas seulement relégué aux seules compétences (et aux seuls moyens) des régions et départements.

Il nous semblait aussi que dans un pays qui a toujours eu du mal à assumer sa diversité interne, il n'était pas sans intérêt, du point de vue de l'éducation du citoyen, de valoriser cette diversité telles que l'incarnent, entre autres, les langues et cultures régionales.

Il nous semble enfin très important que la nouvelle loi ne soit pas en contradiction sur ce point avec les textes internationaux ratifiés par la France. en particulier la Charte de l'Unesco relative à la diversité culturelle.

Ainsi, au moment même où nous apprenons que la France, renonce à ratifier la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, nous continuons d'espérer que la suite des débats, au Sénat par votre implication, permettront de corriger les manques que nous sommes bien obligés de pointer dans le texte tel qu'il est à l'heure actuelle.

Nous suivrons attentivement les débats à venir et ne doutons pas de votre intérêt car nous sommes persuadés, que ces langues doivent y avoir leur place pleine et entière.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement, nous vous prions de croire, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, en l'expression de notre très haute considération

Patrice FORMAGE,
Président de l'Ostau Occitan – IEO33